

CHIMIE

Le gouvernement a autorisé au début du mois la commercialisation d'un nouvel insecticide en France, le Cruiser. Les apiculteurs craignent qu'il ne provoque des ravages parmi les abeilles et demandent son retrait.

Les apiculteurs s'attaquent à l'insecticide Cruiser de Syngenta

Après le Gaucho et le Régent, les apiculteurs ont une nouvelle cible : le Cruiser. Le gouvernement a autorisé au début du mois la commercialisation en France de ce nouvel insecticide fabriqué par le suisse Syngenta, en l'assortissant de mesures de précaution sur son utilisation. Ce produit doit protéger le maïs destiné à l'alimentation animale contre un parasite, le taupin. Mais les apiculteurs craignent qu'il ne provoque

des ravages parmi les abeilles. L'Union nationale de l'apiculture française (Unaf) a ainsi décidé de déposer devant le Conseil d'Etat une requête pour annuler l'autorisation ministérielle, a annoncé hier son président, Henri Clément. « *L'apiculture, qui s'est battue pendant des années contre le Gaucho et le Régent, ne peut accepter une décision irresponsable qui va à l'encontre du Grenelle de l'environnement* », a-t-il déclaré.

Les apiculteurs rapprochent le Cruiser de ces deux autres insecticides, incriminés dans la mortalité anormale des abeilles avant que leur utilisation ne soit interdite sur certaines cultures en 2005. Selon Henri Clément, le Cruiser attaque le système nerveux des insectes et perturbe « *l'orientation des abeilles, qui ont du mal à retrouver leurs ruches et disparaissent* ». En Italie, où cet insecticide a été autorisé l'an dernier, son utilisation a

entraîné la disparition de 40.000 ruches, a-t-il affirmé.

Les producteurs de miel sont d'autant plus inquiets que la situation avait commencé de s'améliorer au cours de la saison 2006-2007, la mortalité hivernale des abeilles étant redescendue pour la première fois depuis de nombreuses années à un niveau normal, inférieur à 10 %. Un résultat lié à la suspension du Gaucho et du Régent, selon l'[Unaf](#)